LEGENDE:

- Projet de zonage de la carte communale
- SU — Secteur Urbanisable
- SN — Secteur Naturel
- SE — Secteur Economique

A l'extérieur du secteur urbanisable, seules sont autorisées:
- l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes et leurs annexes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

- Complément d'habitation
- Complément de hangar
- * Elevage relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- * Elevage relevant du régime du Réglement Sanitaire départemental

DEPARTEMENT DE LA SOMME

MOYENCOURT

Carte Communale

Dossier d'Approbation

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/5000

Vu et approuvé pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du:
et à l'arrêté préfectoral du:
Le Maire

Serge LEFEBVRE

2.a

LATITUDES
124, Boulevard Vauban - 80100 ABBEVILLE
Téléphone: 03.22.24.08.71 - Télécopie: 03.22.24.45.87
E-mail : Abbeville@cabinet-polgnon.fr
2011